

DEPARTEMENT D'  
**EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT DE  
**DREUX**

CANTON DE  
**NOGENT-LE-ROI**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAI  
28410 BOUTIGNY-PROUAI

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 OCTOBRE 2010**

Convocation du :  
25 octobre 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 29 octobre 2010, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
25 octobre 2010

La séance a été publique.

Nombre de membres  
en exercice : 19

Étaient présents : Marc BALLESTEROS, Daniel BRUNET, Mireille ELOY, Fabrice GEFFROY, Josette JOYEUX, Corine LE ROUX, Monique PETIT, Valérie THEVEUX, Stéphane PICARD, Jean-Marc BARRIE, Jonathan GODARD

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Étaient absents : Pascal GASTINEAU ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Frédéric BENOIST ayant donné pouvoir à Corine LE ROUX, Pierre GAPILLOU ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET  
Anne DEMERLE, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Evelyne HEULIN, Isabelle PETIT

Valérie THEVEUX est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour :

- la signature d'une convention avec l'entreprise « animations et spectacles » pour le spectacle de Noël des élèves de l'école primaire de Boutigny-Prouais.

Aucune opposition des membres présents.

***Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :***

### **1. Approbation du compte-rendu du 24 septembre 2010**

Guillaume Dellerue fait remarquer qu'un point évoqué manque sur le compte-rendu lors de la réunion de conseil municipal.

La question portait sur le « devenir » du site internet et de savoir qui s'occupait maintenant des mises à jour.

Madame le Maire lui avait alors répondu qu'après formation de plusieurs jours sur la programmation php à Issy les Moulineaux, c'était désormais la secrétaire générale de la commune, Agnès Ventura, qui en était responsable.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 24 septembre 2010 ainsi modifié**

## **2. Délibération pour autoriser la reprise des concessions trentenaires et cinquantenaires non renouvelées**

Devant le manque de place dans le cimetière de Boutigny, le secrétariat assisté de Josette Joyeux a établi à la demande de Madame le Maire, un état des concessions trentenaires et cinquantenaires non renouvelées.

Il apparaît que ces concessions sont au nombre de 8. Il convient donc dès à présent de lancer la procédure de reprise desdites concessions et de débiter la procédure de reprise sur les perpétuités.

Madame le Maire précise qu'un énorme travail avait déjà été effectué par 3 élues (Maryse Delattre, Monique Petit, Josette Joyeux) lors de la précédente mandature mais que celle-ci n'avait pu aboutir du fait d'un problème administratif.

Dans le cadre des travaux réalisés à la fois sur Boutigny et sur Prouais, Madame le Maire propose que la même action soit réalisée dans le cimetière de Prouais, c'est-à-dire reprise des concessions trentenaires, cinquantenaires et à perpétuité.

**Rappel :** Les concessions disponibles doivent répondre à 3 fois le nombre de décès par an.

En 2009 : Sur Boutigny : 5 décès X 3 = 15 places de concessions doivent être disponibles.

Sur Prouais : 5 décès X 3 = 15 places de concessions doivent être disponibles.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions trentenaires et cinquantenaires non renouvelées ainsi que les perpétuités***

## **3. Délibération pour fixation de tous les tarifs liés à la gestion funéraire**

Il s'avère que devant l'ancienneté des tarifs encore appliqués aujourd'hui, il convient de revoir nos tarifications.

**A ce jour,** concession cinquantaire : 350€

concession trentenaire : 200€

columbarium sur 5 ans : 400€

columbarium sur 10 ans : 600€

Droit d'ouverture de porte : 100€

Droit de fermeture de porte : 100€

Dispersion des cendres au jardin des souvenirs : gratuit

Madame le Maire propose de :

- retirer les concessions cinquantenaires pour ne conserver que les trentenaires au tarif de 350€.
- Créer un tarif pour le renouvellement des concessions d'un montant de 500 €.
- Refuser les réservations
- De ne plus accepter les inhumations des résidents secondaires de notre commune.

Ces mesures pourront être revues en fonction du nombre de places récupérées grâce aux différentes procédures de reprises.

Aucun changement de tarifs sur le columbarium, le maintien de la gratuité pour la dispersion des cendres mais l'obligation de fournir, aux frais de la famille, une plaque, conforme aux dispositions visées dans le règlement du cimetière de Boutigny, indiquant l'identité du défunt, laquelle sera fixée sur un support à proximité du lieu de dispersion.

Daniel Brunet souhaite que soit conservée la réservation de concessions à la condition de faire réaliser dans les 6 mois, soit un caveau soit un monument funéraire, identifié.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les nouveaux tarifs ainsi que les nouvelles règles applicables y compris la réservation telle que précisée.***

#### **4. Délibération pour la pose de coffrets électriques extérieurs lors de manifestations**

Lors de chaque manifestation organisée à l'extérieur des bâtiments communaux, un branchement électrique est réalisé sur les coffrets situés à l'intérieur des locaux occasionnant une installation non-conforme à la réglementation et donc considérée comme dangereuse (courts circuits, incendie,.....)

Profitant de travaux de mise aux normes électriques en cours, Madame le Maire propose de remédier à cet état de dangerosité en faisant installer des coffrets extérieurs, appelés P17 à la salle polyvalente, à la Mairie de Boutigny, à l'Eglise de Boutigny, à l'église de Prouais.

Le devis réalisé par Inéo est de 3 400€ HT.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la société Inéo pour les travaux pré-cités.***

#### **5. Délibération pour le remplacement de poteaux incendie**

Madame le Maire rappelle que le budget primitif prévoyait 12 000€ pour « poteaux incendie et extincteurs ». La vérification annuelle des points d'eau sur notre commune appelle le remplacement de plusieurs d'entre eux, un devis de la **SCLEP** propose :

- L'échange d' « un poteau par un poteau » pour un prix HT de 1917,32€.
- L'échange d'un poteau par une bouche pour un prix HT de 1747,32€.

Le syndicat des eaux de Villemeux propose :

- L'échange d' « un poteau par un poteau » pour un prix HT de 3562,45€
- L'échange d'un poteau par une bouche pour un prix HT de 2 191,53€

Après débat et compte tenu de la différence de prix, Madame le Maire propose de remplacer 3 poteaux d'incendie par 3 nouveaux poteaux en utilisant les services de la SCLEP.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la société SCLEP pour les travaux pré-cités.***

#### **6. Délibération pour changement des lanternes d'éclairage aux 2 lotissements**

Devant les pannes répétitives et les réparations onéreuses engendrées par l'éclairage public sur nos 2 lotissements, compte tenu de la participation à hauteur de 50% et jusqu'à concurrence de 15 000€ de notre syndicat électrique et afin de se mettre en conformité avec le seuil des marchés publics,

Madame le Maire a sollicité 3 devis pour mise en concurrence :

- a. pour la fourniture de 26 lanternes : 16 au lotissement des primevères à Prouais et 10 au lotissement du Nerprun à Boutigny :
  1. SES, filiale de SICAE-ELY : montant de 10 706,80€HT avec une option pour remplacement du câble de liaison entre le mini pack et la lanterne de 2 028€ HT.
  2. SPAC : montant de 11 700€HT sans option
  3. INEO : montant de 11 395€HT sans option

Compte tenu de l'importance de l'option proposée par SES, Madame le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour le choix de cette société pour le remplacement des 26 lanternes.

***Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de la société SES pour les travaux pré-cités.***

## **7. Budget assainissement - Délibération pour décision modificative n°1**

Lors du vote du budget primitif 2010 section assainissement, il avait été prévu 5000€ au chapitre 20 comprenant l'article 203 « frais d'études, de recherche et de développement ».

Or, il s'avère qu'une première inspection télévisée sur 1035 ml, nécessaire pour l'avancement du projet de construction de la station d'épuration de Prouais, a coûté 6 173,75€ TTC.

Il convient donc de transférer 20 000€ du chapitre 23 (120000€) vers le chapitre 20 afin de payer la facture en cours et de prévoir le paiement de l'étude complémentaire, nécessaire elle aussi, de 2,5 kms au diagnostic des réseaux d'assainissement, autorisé au dernier conseil.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision modificative.**

## **8. Signature d'une convention avec l'entreprise « animations et spectacles » pour le spectacle de Noël des élèves de l'école primaire de Boutigny-Prouais.**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, Madame le Maire propose au conseil municipal de distraire les élèves scolarisés dans notre école lors d'un spectacle à l'occasion des fêtes de Noël.

L'entreprise « animations et spectacles » propose un divertissement intitulé « Le Père Noël a disparu !! » a un tarif négocié de 1500€ pour 2 représentations en matinée le 11 décembre 2010.

**Décision : Le Conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec la société prestataire du spectacle.**

## **9. Informations et Questions diverses**

Madame le Maire :

- Signale que les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux ont commencé y compris ceux gérés par les services techniques. (terrassment, passage de fourreaux, ...)
- Informe que le premier conseil d'école aura lieu le 5 novembre 2010 à 18h à la salle du conseil.
- Fait savoir de l'indisponibilité de la salle polyvalente du 8 novembre au 3 janvier 2011.
- Invite les conseillers municipaux à la visite des archives départementales guidée par le Directeur des archives Monsieur Rousseau, au COMPA le mardi 9 novembre à 16h
- Rend compte des entretiens de négociation menés par la Maîtrise d'œuvre M. Depuybaudet, Foncier Experts, pour le choix de l'architecte à retenir pour la réhabilitation de 3 de nos bâtiments communaux. (Bridet, Poisson, H=L, AB'CIS, BRD)
- Signale que les travaux de voirie rue des potiers ont pris du retard au démarrage suite à la livraison différée de matériaux pour cause de grève.
- Précise que les appels d'offres concernant la ventilation/chauffage et la climatisation de la salle polyvalente et de l'ASPIC/PSF ainsi que le changement des ouvrants de l'ASPIC/PSF ont été lancés.
- Rappelle que le colis des aînés sera distribué le samedi 18 décembre 2010.  
Rendez-vous est donné aux conseillers à 9h à la salle du conseil pour le partage des secteurs.
- Informe les élus de la décision favorable à la commune du juge du tribunal administratif d'Orléans dans une affaire qui l'opposait à un administré de Boutigny-Prouais.
- Fait savoir qu'elle a été élue Présidente de la Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale.
- Demande que lors du prochain conseil municipal, une réflexion sur le tarif de la cantine soit débattue.
- Rappelle que la convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée le 11 octobre 2010 pour le changement des vitraux de l'église de Boutigny en présence du Député, du Conseiller Général et du Conseiller Régional.  
A cette occasion, divers dons d'un montant de 4 000€ ont été remis au délégué de la Fondation. L'ASPIC, détentrice des fonds parlementaires du Député, paiera les 13 000 premiers euros pour débiter les travaux de Madame Babet.
- Signale que la remise des prix pour le concours photo organisé par l'ASPIC se tiendra le 30 octobre à 14h30 à la bibliothèque municipale.

Daniel Brunet souhaite connaître la date du déménagement de la garderie communale dans les locaux du centre de loisirs sans hébergement intercommunal.

Mireille Eloy lui répond qu'elle fait réaliser des économies à la fois à la Mairie et aux familles en retardant au maximum l'occupation des lieux tant que les travaux de réhabilitation de la Mairie n'auront pas démarré.

Valérie Theveux fait savoir que l'école fréquente à nouveau la bibliothèque municipale avec la mise en place d'une autorisation pour le prêt de livres.

Une formation interne BDP est organisée courant novembre sur le classement et la cotation des livres.

Fin de la séance à 23h00